

STAGES DE DECOUVERTE (COLLEGE/LYCEE) 2025

L'Arcom organise chaque année deux sessions de stage d'observation (10 élèves maximum), la dernière semaine avant les vacances de fin d'année au mois de décembre et la dernière semaine avant les vacances de février.

Pour candidater

Vous devez nous adresser votre CV par courriel à l'adresse recrutement@arcom.fr en précisant dans la barre d'objet : « **Stage de découverte de 3^{ème}** ».

Un courriel de confirmation vous sera envoyé dès réception.

Dates limite d'envoi des dossiers de candidature

Pour la première session, la date limite d'envoi des dossiers est le **1^{er} novembre**.

Pour la seconde session, la date limite d'envoi des dossiers est le **10 décembre**.

Sélection des candidatures

Les réponses aux demandes seront données par courriel dans les dix jours suivant la date limite d'envoi des dossiers.

Le stage est ouvert à tous et à toutes, et l'offre est également disponible sur le site « [viensvoirmontaff](#) » et « [monstagedetroisieme.fr](#) »

Liste des pièces à fournir pour les candidat/es sélectionné/es

- convention de stage signés du/de la stagiaire et de son/sa représentant/e légal/e ;
- fiche de renseignements (cf. [formulaire joint](#)) ;
- CV ;
- photocopie (la plus claire possible) de :
 - ☒ la carte vitale et/ou l'attestation carte vitale de l'élève ;
 - ☒ une pièce d'identité (recto-verso le cas échéant) ;
 - ☒ la carte d'étudiant ou la photocopie du carnet de correspondance.

Le dossier complet doit nous être envoyé par courriel au plus tard le 20 novembre pour la première session et le 7 janvier pour la seconde session.

Dès réception du dossier complet, la convention de stage sera signée par le département des ressources humaines qui les transmettra à l'élève pour signature par l'établissement scolaire. Les stagiaires sélectionné/es en seront averti/es par courriel.

Déroulement du stage de découverte à l'Arcom

Un planning vous sera remis lors de votre 1^{er} jour de stage. Vous découvrirez l'ensemble des missions des directions de l'Arcom.

Chaque stagiaire disposera d'un badge d'accès au restaurant inter-entreprises (RIE) qu'il ou elle devra recharger en espèces à l'une des caisses du restaurant. A la fin de la semaine, le solde éventuel sera restitué aux stagiaires en espèces.

A la fin du stage

Les élèves doivent fournir à l'Arcom une copie de leur rapport de stage : en format PDF et par courriel à recrutement@arcom.fr

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel.